

Informations utiles

Inscription / Support de formation

L'inscription se fait auprès de votre pôle de référence (Axelera, Lyonbiopôle, Minalogic, Tenerrdis ou Viameca).

La présentation de la formation vous sera transmise après la session.

Une participation aux frais de 30€ HT (soit 36€ TTC) sera demandée pour chaque session de formation.

NB : en cas d'absence aux formations, aucun remboursement ne sera réalisé.

Lieux, horaires, rappel des dates

::: Pour les sessions à **Lyon** :

Lyonbiopôle

321 avenue Jean Jaurès
69007 Lyon

De 9h à 12h30 + déjeuner

- 16 mars 2018
- 15 juin 2018
- 21 septembre 2018

::: Pour les sessions à **Grenoble** :

Tenerrdis

19 rue des Berges
38000 Grenoble

De 9h à 12h30 + déjeuner

- 27 avril 2018
- 18 mai 2018
- 3 juillet 2018
- 6 Novembre 2018

+ + + + +

Contacts

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

AXELERA

Céline GOBIN
celine.gobin@axelera.org

LYONBIOPOLE

Justine Merlin
justine.merlin@lyonbiopole.com

MINALOGIC

Erasmia DUPENLOUP
erasmia.dupenloup@minalogic.com

TENERRDIS

contact@tenerrdis.fr

VIAMECA

Philippe BAIZET
p.baizet@viameca.fr

2008-2018

Un must have
depuis 10 ans !

LE GOÛT DE L'INNOVATION

Un programme passionnant à
la découverte de la propriété
intellectuelle et des contrats

Le Goût de l'Innovation :

- une formation à la propriété intellectuelle
- pour les entreprises innovantes,
- plébiscitée par les adhérents,
- conçue sur mesure et dispensée par un avocat spécialisé dans le domaine des contrats et des nouvelles technologies

Pourquoi avoir créé le Goût de l'Innovation ?

Conscient que les projets collaboratifs génèreraient des enjeux forts en matière de propriété intellectuelle et de contrats, Minalogic lançait dès 2008 une « sensibilisation à la Propriété Industrielle ».

Dans le cadre d'un cycle de sessions interactives destiné aux chefs de projet, dirigeants, ingénieurs, juristes..., Maître Franck Robert présentait les points clés d'un thème particulier.

L'objectif visait, d'une part à attirer l'attention des dirigeants en amont des accords de consortium afin que leur société se présente « éclairée » dans ces contrats multipartenaires, et d'autre part, à « armer » les futures parties prenantes

afin de négocier dans les meilleures conditions possibles les accords de consortium.

Rapidement, la formation, très pragmatique, s'est élargie aux autres pôles : Axelera, Lyonbiopôle, Tenerrdis et Viaméca. Depuis 2008, plus de **2000** personnes en ont bénéficié avec un taux de satisfaction de **90 %** en moyenne.

Son format a régulièrement évolué pour répondre aux attentes des membres et capitaliser sur les nombreux retours d'expérience.

La synergie entre 5 pôles majeurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes conforte le positionnement de ce programme plebiscité par les entreprises participantes.

Ce sont les participants qui en parlent le mieux...

« Session dynamique, rythmée et fort bien illustrée, sur un sujet pourtant difficile. »

Jean-Christophe C. - CNRS

« Le formateur arrive à transmettre des conseils juridiques à travers des exemples concrets. »

Régis P. - Région Auvergne-Rhône-Alpes

« Des échanges pertinents et la simplicité des propos du formateur rendent ces sessions très efficaces. »

Antoine T. - Microoled

Les sessions 2018

Les nouveautés 2018

- 3h30 de 9h à 12h30 pour toutes les sessions
- 5 thèmes
- Lyon et Grenoble (ou/et)
- **Un nouveau sujet :** la contractualisation dans le cadre de partenariats industriels & commerciaux

L'intervenant

Maître Franck Robert, avocat spécialisé dans l'innovation et le droit des nouvelles technologies.



Avocat depuis 2006, Franck réalise l'accompagnement juridique et stratégique de start-up, PME innovantes, monde qu'il connaît bien pour avoir travaillé sept ans dans une entreprise de biotechnologies. Il a démarré sa carrière à la Direction des Affaires Juridiques du CNRS, spécialisé en propriété intellectuelle, nouvelles technologies et contrats.

Son atout : geek, la technologie le passionne et il est capable de la comprendre !

Egalement enseignant, à ses (peu nombreuses) heures perdues, il s'attache à rendre sa matière captivante, notamment grâce à de nombreux exemples concrets présentés avec humour...

Thème 1 - Confidentialité et au-delà...

Lyon - 16 mars 2018

La confidentialité est la pierre angulaire de la protection de l'innovation, elle en constitue le pré-requis indispensable et le mode privilégié. Pourquoi, quand et comment mettre en place des actions de confidentialité seront successivement abordés lors de cette intervention. Au-delà de la seule protection des informations

confidentielles, le secret est le « seul » moyen de protéger les idées, les concepts innovants ... Doit-on pour autant renoncer à toute autre protection ? Des « stratagèmes » peuvent-ils efficacement être mis en œuvre pour obtenir une protection de ces nouvelles catégories d'innovations ?

Thème 2 - Logiciel, big data, cloud, AI

Grenoble - 27 avril 2018

Le logiciel est devenu un support prodigieux d'innovation. Le traitement en masse des données et le recours à des algorithmes

d'intelligence artificielle présentent de nouveaux enjeux que le droit et les contrats doivent encadrer.

Thème 3 - Accords de consortium

Grenoble - 18 mai 2018

Lyon - 21 septembre 2018

L'accord de consortium fixe les règles du jeu d'un partenariat dont les auteurs font le choix de mettre de côté leurs différences pour partager leurs forces, leurs compétences et leur propriété intellectuelle, dans le cadre d'un projet de développement technologique.

Il formalise l'engagement des partenaires, précise les règles de fonctionnement du partenariat et prépare les conditions d'exploitation des résultats qui en découleront. Cet accord est primordial, et sa mise en place est un exercice périlleux.

Thème 4 - Exploitation des résultats d'un projet

Lyon - 15 juin 2018

Grenoble - 6 novembre 2018

L'innovation est certes un moteur de la croissance. Mais elle n'a de sens que dans le contexte de son exploitation. A tous ses stades de maturation, le projet d'exploitation doit servir de tuteur au projet innovant. Cette dimension est d'autant plus sensible qu'elle est menée

dans un contexte collaboratif. Modèle d'exploitation, protection par la propriété intellectuelle, transfert de droit, organisation matériel de l'exploitation... Autant d'aspects à évoquer et à organiser au plus tôt dans la collaboration.

Thème 5 - Contractualisation dans le cadre de partenariats industriels & commerciaux

Grenoble - 3 juillet 2018

Les relations inter-entreprises passent bien souvent par la signature d'accords bilatéraux portant sur leurs activités industrielles et commerciales. Mais ce type de relation dépasse bien souvent les cadres tradition-

nels de la distribution ou de la relation client-fournisseurs... Pour mettre en musique des relations plus complexes, qui touchent notamment à la propriété intellectuelle.